

VERNIS MARIN

Vernis gras à base de résine alkyde
longue en huile en phase solvant

- ✓ Excellent rendu et arrondi
- ✓ Haut niveau de brillant
- ✓ Haute résistance aux intempéries et aux UV
- ✓ Multicouche

Traitements
Particuliers

BOIS



DEFINITION

Vernis brillant pour bois, à base de résine alkyde longue en huile en phase solvant.

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX : neufs, de rénovation ou d'entretien.

EMPLACEMENT : à l'extérieur ou à l'intérieur.

DESTINATION : tous équipements ou structures en bois : charpentes, bardages, menuiseries (frisettes, huisseries, portes, volets, clôtures).

CONDITIONNEMENTS ET TEINTES

- Pot de 4 L. - Boîte de 1 L.
- Livré en incolore.

APPLICATION

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application.

SUR SUPPORTS CONVENABLEMENT PREPARES :

conformément aux DTU en vigueur ou autre document applicable (cf. DoP - QR CODE) :

Bois massifs et contreplaqués adaptés au milieu.

Supports spécifiques non mentionnés : nous consulter.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

En extérieur :

-Certains bois exotiques à sécrétion antissiccative ne sont pas compatibles. Nous consulter.

-Ne pas appliquer sur des bois contenant plus de 18 % d'humidité en masse.

-Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et par humidité relative supérieure à 80 %.

-Ne pas appliquer sur des bois gercés ou fendus.

Il est recommandé d'appliquer sur bois brut la première couche à la brosse, pour favoriser la pénétration du produit.

En intérieur :

-Les solvants volatils contenus dans le produit peuvent créer provisoirement une odeur désagréable.

-Ne pas appliquer sur des bois contenant plus de 10 % d'humidité en masse.

-Ne pas appliquer par température ambiante inférieure à 8°C et par humidité relative supérieure à 70 %.

Note : la nature de la résine alkyde longue en huile confère au vernis une propension au jaunissement lorsque celui-ci reste longtemps dans l'obscurité.

DILUTION : au white-spirit.

Brosse et rouleau : 0 à 5 %.

MATERIEL :

- Brosse plate à soies naturelles.

- Rouleau laqueur.

RENDEMENT SUPERFICIEL SPECIFIQUE :

10 à 15 m²/litre et par couche.

Rendement variable de 20 à 30 % en fonction de l'absorption, du relief des supports et du mode d'application.

TEMPS DE SECHAGE (à 23° C et HR = 50 %) :

Sec en surface : 4 à 5 heures.

Sec apparent complet / recouvrable : 24 heures.

NETTOYAGE DU MATERIEL : au white-spirit, immédiatement après usage.

NETTOYAGE ET PREPARATION DES FONDS :

conformes au NF DTU 59.1.

Les supports parasités ou présentant un risque de contamination seront préalablement traités avec un produit de traitement spécifique destiné à combattre les insectes xylophages, les champignons de bleuissement, la pourriture cubique, et autres moisissures.

Les supports anciens aptes à être recouverts seront débarrassés de toutes vieilles lasures ou vieux vernis écaillants ou blanchis afin de permettre une bonne pénétration du vernis dans le bois.

Les bois gras seront dégraissés au solvant.

Les bois seront poncés et dépoussiérés.

VERNIS MARIN

MODE D'APPLICATION	Sur bois neuf	Sur ancien vernis ou ancienne lasure poncé(e)	Sur bois ancien remis à nu
En intérieur :	2 à 3 couches	2 couches	3 couches
Extérieur : ambiances urbaines et rurales	3 couches	2 à 3 couches	3 couches
Extérieur : ambiances industrielles ou maritimes	4 couches	3 couches	5 couches

Le niveau de finition recherché dépend du nombre de couches appliquées et de l'éventuel ponçage entre couches (conseillé).

CARACTERISTIQUES D'IDENTIFICATION

APTITUDE A L'USAGE :

Fonction générale : produit de construction faisant l'objet d'une déclaration de performances "DoP" volontaire (cf. QR CODE ci-après), conformément à la norme retenue en l'absence d'une spécification technique harmonisée permettant son marquage CE.

Fonction particulière par référence aux normes et/ou spécifications applicables ou à paraître :

- protection de surface contre les intempéries,
- facilite l'entretien,
- protection contre la détérioration d'aspect,
- respecte la couleur naturelle et le veinage du bois.

IDENTIFICATION :

Caractérisation selon NF T 36-005 : Famille I - 4a.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Extrait sec :

En poids : $57,9 \pm 2,0 \%$.

En volume calculé : $50,7 \pm 2,0 \%$.

Masse volumique : $0,92 \pm 0,05 \text{ kg/dm}^3$.

Point d'éclair : 35°C . Produit inflammable.

Présentation en pot : liquide ambré.

Aspect du feuil sec :

Haut brillant. Indice de brillant à $20^\circ = 87$ et à $60^\circ = 90$.
Tendu.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Contrôle qualité : cf. DoP (QR CODE ci-après).

HYGIENE ET SECURITE / SANTE ET ENVIRONNEMENT

Sécurité en cas d'incendie : VERNIS MARIN appliqué en deux couches sur impression ne modifie pas le classement conventionnel M3 ou M4 des bois et panneaux dérivés du bois (conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002).

Fiche de Données de Sécurité : accessible sur le site www.soframap.com ou www.quickfds.fr.

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire : en préparation.

* **Emissions dans l'air en intérieur :** information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : classement C.

COV (Directive 2004/42/CE et arrêté français du 29 mai 2006) : valeur limite UE pour ce produit (cat. A/e) : 400 g/l. Ce produit contient max 399 g/l COV.

AUTRES INFORMATIONS

Référentiels d'emploi, durée de vie, entretien, stockage, déchets: cf. DoP (QR CODE ci-après).

Cf. QR CODE pour les DoP / FDES / FDS spécifiques du produit (ce produit, de construction et de décoration, destiné exclusivement à des professionnels du BTP et non à la vente au consommateur. Cf. CGE ci-dessous, dont les caractéristiques environnementales et sanitaires sont déposées sur la base INIES/CSTB - en préparation, ne nécessite pas de déclaration environnementale supplémentaire déposée sur le site gouvernemental en application du décret n° 2013-1264 du 23 décembre 2013).

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI "CGE"

Ces conditions sont annexées à la déclaration des performances du ou de chaque produit de revêtement concerné dont la consultation est obligatoire (version papier sur demande), et qui permet de vérifier que la présente fiche correspond bien à son édition la plus récente : cf. QR CODE ou le site www.soframap.com.

Date de création : octobre 1996

Date de révision : janvier 2017

Indice de révision : 06

